

Application de la fiche réglementaire

À l'attention des médecins et infirmiers

FR
217

Que prévoit cette fiche ?

sesam-vitale



VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

Création du code prestation INJ : Injection vaccin COVID-19

Contexte de la FR217 :

Dans le cadre des mesures sur la vaccination Covid19 et afin de distinguer la consultation vaccinale (*acte VAC*) de l'injection seule mise en œuvre par les professionnels de santé habilités, un nouveau code prestation spécifique est créé pour facturer l'acte d'injection.

INJ : Acte d'injection du Vaccin COVID-19

L'acte INJ peut-être facturé dès aujourd'hui, pour les spécialités Médecins et Infirmiers.

Important :

- A compter du 23/02/2021, l'acte VAC ne doit plus être utilisé pour une injection seule (*cf. FR 214v3*). Dans cette situation, il faut désormais facturer l'acte INJ.
- L'acte INJ est exclu du parcours de soins.

Paramètres de création d'acte*

Code de l'acte	INJ
Date pivot	04/01/2021
Nouveau tarif	9,60 €
Taux (régime général)	100 %
Taux CRPCEN	100 %
Majorations Compatibles	MD, MDD, ID, IF, IFA, IK, IKM, IKP, IKS.
Complément compatible	F - Férié

* ces paramètres sont à utiliser dans le cadre de la procédure générique « comment créer un acte » de votre TLA.

➔ [Rendez-vous sur olaqin.fr](https://www.olaqin.fr)

Retrouvez toute l'actualité réglementaire sur notre site internet, rubrique « Actualité et support » puis « Actualité réglementaire »

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA

➔ [Donnez-nous votre avis](#)

Aidez-nous à mieux vous accompagner

[Cliquez](#) et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Olaqin